



PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-MAXIME DU MONT-LOUIS  
MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE

## PROMULGATION DU RÈGLEMENT 287-2019

# AVIS PUBLIC

EST, PAR LA PRÉSENTE, DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA  
SUSDITE MUNICIPALITÉ QUE :

Le règlement # 287-2019 relatif au traitement des élus municipaux a été adopté lors de  
la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité le 6 août 2019.

Le règlement est exécutoire et est disponible au bureau de la Municipalité pour  
consultation aux heures régulières d'ouverture et sur le site WEB de la Municipalité :  
[st-maxime.qc.ca](http://st-maxime.qc.ca)

DONNÉ à Mont-Louis, ce 7<sup>e</sup> jour d'août 2019.

  
Suzanne Roy  
Directrice générale & secrétaire-trésorière